Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 10 (1896)

Artikel: La fleur de lys

Autor: Grellet, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-745207

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1896. 10e Année. MARS.
N° 3.

Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. JEAN GRELLET
président du Comité de Rédaction.

SCEAU DU COUVENT DE RIVE

Le couvent des frères mineurs de St-François, établi à Genève, dans le quartier de Rive, sur l'emplacement où l'on construisit, en 1769, le grenier à blé, fut fondé au XIIIe siècle et subsista jusqu'à la Réformation. A cette époque, le gardien, Jaques Bernard, les frères Claude Boulard, Pierre Chapelain et trois ou quatre autres embrassèrent la cause de la réforme; le 8 juillet 1535 ils firent abandon de tous les biens du couvent aux syndics et communauté de Genève, pour sustentation et alimentation des pauvres de l'hôpital. Les autres religieux s'étaient retirés à Chambéry dans le couvent de leur ordre.

Le sceau de ce couvent a déjà été publié par Blavignac dans son Armorial genevois (pl. 40, n° 4), mais d'après une empreinte très endommagée. Celle qui a permis de prendre le dessin ci-joint se trouvait dans un livre de comptes du XVIe siècle et dans un parfait état de conservation.

ALBERT CHOISY.

LA FLEUR DE LYS

Peu d'emblèmes héraldiques ont donné matière à plus de controverse que la fleur de lys. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de toutes les théories émises sur son origine. Ainsi que l'on devait s'y attendre elles ont tout particulièrement attiré l'attention des écrivains de France en raison des armes bien connues des anciens souverains de ce pays.

Les uns voient dans la fleur de lys une croix, d'autres un croissant, une abeille ou même un crapaud. L'analogie, il faut l'avouer, ne pouvait guère frapper qu'un aveugle né qui n'a jamais vu ni une fleur de

lys, ni aucun des objets auxquels on la compare. Suivant une opinion assez accréditée, l'emblème en question serait un fer de lance, mais cette arme là serait bien peu dangereuse avec la clavette qui l'empêcherait de pénétrer dans les chairs! Plus poétiques mais non mieux inspirés sont ceux qui voient dans la fleur de lys une corruption de « fleur de Loys (Louis) ».

M. Woillez dans son *Iconographie des plantes aroïdes considérées comme l'origine de la fleur de lys de France* (Amiens 1848) voit dans l'*Arum* ou gouet, le prototype de la fleur de lys, mais il y a en réalité si peu d'analogie dans la forme que cette théorie nous paraît pécher par la base. Il n'est pas plus heureux lorsque, se basant sur l'appellation rustique de l'*Arum* dans certaines parties de la Picardie, il représente l'emblème de la Vierge comme le symbole de la puissance génératrice, interprétation plus païenne que chrétienne.

Non moins nombreuse est l'école affirmant que la fleur de lys est un simple accident décoratif, un ornement héraldique sans aucun rapport avec un objet réel. Il semblait un moment que M. A. de Beaumont, dans ses *Recherches sur l'origine du blason et en particulier de la fleur de lys*, eut trouvé la solution du problème. Cet auteur est partisan de la théorie par trop absolue que tout nous vient d'Orient et, l'appliquant au blason, il fait remonter l'origine de la fleur de lys aux Egyptiens. Ayant beaucoup voyagé en Orient, M. de Beaumont est frappé d'y rencontrer partout, comme motif d'ornementation, un fleuron ayant beaucoup d'analogie avec la forme de la fleur française. D'Egypte elle aurait passé en Assyrie, en Perse, en Arabie, où elle serait devenue le générateur de l'arabesque, pour de là pénétrer en Occident. Ce fleuron sacré de l'Egypte est la représentation conventionnelle du lotus, la fleur du Nil; mais la civilisation arabe relativement très récente est beaucoup trop éloignée de celle des Assyriens et des Egyptiens pour en être le développement naturel. Au reste, lorsque M. de Beaumont croit voir en Assyrie le même fleuron qu'en Egypte, il se trompe étrangement. Le sommet des casques auxquels il fait allusion est orné de deux cornes adossées, quelquefois séparées par un fer de lance ce qui alors donne une figure ayant quelque ressemblance avec la fleur de lys, sans cependant avoir rien de commun avec une fleur. Quant à l'ornementation arabe, il suffit de se rendre compte de son caractère absolument fantaisiste et dénué de formes précises pour écarter toute idée d'une dérivation du profond symbolisme égyptien. En admettant même que la fleur de lys tire son origine de l'art arabe, elle ne pourrait ainsi remonter au lotus d'Egypte. M. de Beaumont n'est pas plus heureux lorsqu'il croit voir des fleurs de lys sur les couronnes des empereurs de Constantinople qui n'ont jamais porté que des croix. Toute sa belle spéculation s'évanouit en fumée. Si nous nous sommes attardés à discuter les idées de cet auteur, c'est qu'elles ont été longtemps acceptées comme une révélation.

Deux théories restent en présence. La première qui fait dériver la fleur de lys de l'iris jaune (iris pseudarorus) a plus d'un mérite militant en sa faveur. La forme de cette fleur se rapproche beaucoup de l'emblème royal ; elle croît dans plusieurs parties de la France, en particulier au bord des eaux bleues de la Loire, qui seraient représentées par le champ d'azur de l'écu; jusqu'à la couleur jaune de la fleur aquatique serait fidèlement transportée dans les fleurs de lys d'or des rois de

France. D'excellents héraldistes même à l'étranger, entre autres O. T. v. Hefner, ont admis cette hypothèse qui peut paraître plausible et Viollet-le-Duc semble se rallier à cette idée.

L'autre théorie voit dans la fleur de lys royale tout simplement une forme conventionnelle du lys blanc des jardins, l'image de la pureté. Une difficulté se présente à la vérité dès l'abord. Comment se fait-il en effet que les rois de France n'aient pas conservé à cette fleur, en la transportant dans leurs armes, sa couleur naturelle qui est une de ses caractéristiques les plus saillantes puisqu'elle l'a fait choisir comme emblème de la chasteté? Malgré cette difficulté apparente nous pensons que le lys des jardins est bien la véritable origine de la fleur héraldique. Telle est également l'opinion de M. Jean van Malderghem, archiviste adjoint de la ville de Bruxelles qui, dans un petit livre paru en 1894, s'est attaché à prouver cette théorie avec des arguments qui paraissent concluants.

Le premier roi de France qui ait authentiquement porté un écu fleurdelisé est Louis VIII (1223-1226), mais le contre-sceau de son père Philippe-Auguste portait déjà une fleur de lys, et Guillaume le Breton, un contemporain, raconte que la bannière qui accompagnait ce roi à la bataille de Bouvines (1214) était semée de fleurs de lys sans nombre, et un autre contemporain Guillaume de Nangis nous dit que les rois de France avaient coutume de faire peindre sur leur bannière et leurs armes la fleur de lys sous la forme d'un fleuron à trois feuilles: *Consueverunt regie, in suis armis et vexillis floruim lilie depictum trino folio comportare.* Enfin Louis VII déjà faisait figurer sur les monnaies une fleur de lys. La dernière année de son règne, en 1179, il mentionne dans un mandement publié pour la cérémonie du sacre de son fils, parmi les insignes royaux: des bottines de soie de couleur bleue azurée, semées de fleurs de lys, la tunique en dalmatique de même couleur, chargée de fleurs de lys d'or, le manteau royal de même couleur également parsemé de fleurs de lys d'or. Voilà donc la première mention du nom appliqué à cet emblème qui, à n'en pas douter, est déjà considéré comme celui des rois de France. On peut en conclure que Louis VII le portait également sur son bouclier. C'est en effet sous son règne 1137-1180) que les armoiries proprement dites ont pris leur forme définitive.

Mais bien avant cette époque nous trouvons la fleur de lys comme emblème de la royauté tant en France qu'en Allemagne et en Angleterre, non pas dans les armoiries puisqu'elles n'existaient pas encore, mais sur les couronnes et les sceptres, les insignes par excellence des fonctions royales. Non seulement Hugues Capet et tous ses successeurs, mais déjà Lothaire (954-986), qui est encore de la race Carlovingienne, figurent sur leur sceau la couronne en tête, le sceptre en main, ornés soit tous les deux, soit l'un ou l'autre du fleuron héraldique. En Angleterre, Edouard le Confesseur porte, en 1042, sur son sceau le sceptre fleuronné, Guillaume le conquérant est figuré sur la tapisserie de Bayeux avec ce même insigne en main, il en est de même pour ses successeurs qui tous portent la fleur de lys, les uns sur leur sceaux, les autres sur les monnaies. Le même fait se reproduit en Allemagne sur les sceaux d'Othon I (936-973), Othon II, Othon III, Henri II et Conrad II, le Salique; ce dernier tient en outre une fleur de lys dans la main. Henri III (1039-1056) et Henri IV tiennent le sceptre tantôt couronné d'une aigle, tantôt fleuronné. Les sceaux carlovingiens qui ne sont pas au

type de majesté, et les tombeaux, souvent restaurés, ne nous présentent pas d'indices assez certains pour pouvoir en tirer des conclusions. Mais deux manuscrits de l'époque nous représentent, l'un intitulé *Ademari Chronicon*, Louis le Pieux assis dans son palais dont le fronton est sommé d'une fleur de lys ; l'autre, un psautier exécuté en 842 et 869 pour Charles le Chauve, nous montre cet empereur couronné, assis sur son trône, le globe dans une main, et dans l'autre le sceptre orné du fleuron héraldique. Cette succession de faits, en mettant en lumière la persistance de la fleur de lys dans la même acception en différents pays et à travers différentes époques, jusqu'aux confins du règne de Charlemagne, nous prouve surabondamment qu'une même idée symbolique se rattachait traditionnellement à la fleur de lys.

Quelle était cette signification ? Un poète, contemporain des deux empereurs, Sedulius se charge de nous donner quelques éclaircissements à ce sujet. Dans son poème « *De rosæ liliique certamine* » il donne la parole à la rose et au lys qui se disputent la royauté des fleurs. Le printemps intervient pour les mettre d'accord en leur adressant ce petit discours que nous citons d'après M. van Malderghem :

« Vous êtes, sachez-le, nées toutes deux de la même terre. Comment des sœurs peuvent-elles exciter l'arrogante dispute ? O belle rose, tais-toi, ta gloire brille sur le monde, mais *que le lys royal règne du haut des sceptres étincelants.* «Regia sed nitidis dominentur lilia sceptris». Que la rose soit dans nos jardins l'emblème de la pudeur ; vous lys étincelants, croissez, semblables en éclat au visage de Phœbus. Toi, rose, tu couronnes les martyrs de guirlandes de pourpre ; vous êtes, ô lys, l'ornement des cortèges des vierges aux longs voiles. »

Le lys est donc sur les sceptres l'attribut de la souveraineté royale. D'un autre côté, le lys est encore l'attribut de la Mère du Sauveur, dans la main ou sur le front de laquelle il représente à la fois la chasteté de la Vierge immaculée et la suprême domination de la reine du Ciel ; les deux notions se confondraient ainsi. M. van Malderghem cite des exemples de sceaux où de puissantes abbesses, comme celles de Quedlinburg et des dames suzeraines portent dans leurs sceaux un lys des champs dans lequel il voit un signe de souveraineté ; il en tire la conclusion, par analogie, que le fleuron royal découle de la fleur emblématique de la Vierge.

Le symbolisme chrétien est à la vérité assez complexe mais nous ne pouvons nous empêcher de penser que l'idée maîtresse, et primant toute autre, qui se rattache à l'attribut de la Mère de Dieu était celle de la virginité et non de la souveraineté. Il nous paraît donc hasardé d'affirmer que les rois soient allés chercher là leur emblème. Il nous paraît plus naturel de croire que sans passer par cet intermédiaire, ils l'ont tiré directement des Saintes Ecritures. Louis le Pieux et Charles le Chauve auprès desquels nous trouvons pour la première fois la fleur de lys, en leur qualité d'hommes du Nord, n'avaient peut-être jamais vu de lys, mais ils connaissaient bien ce passage du sermon de la montagne : « Apprenez comment les lys des champs croissent : ils ne travaillent ni ne filent, cependant je vous dis que Salomon même dans toute sa gloire n'a point été vêtu comme l'un d'eux. »

Cette comparaison avec le plus puissant des rois faite dans la Bible elle-même, ne suffit-elle pas à justifier le choix de la plus glorieuse des fleurs comme symbole de royauté ? Il est oiseux de discuter s'il s'agit

Ex-libris de J.-L. de Loys

ici du lys blanc (lilium candidum) ou comme cela paraît plus probable du martagon rouge (lilium chalcidonicum). Les premiers rois qui l'ont adopté ne se sont probablement pas arrêtés à des considérations de ce genre ; ils ignoraient sans doute qu'il existe d'assez nombreuses variétés du lys.

Nous voyons du reste une preuve de leur ignorance dans la forme particulière qu'ils ont donnée à la fleur de lys. On dit bien qu'il suffit de relever deux pétales du lys des champs pour obtenir une ressemblance assez frappante avec le fleuron héraldique. Il y a là quelque chose de vrai, — pourvu que l'imagination fasse sa part, mais il nous paraît plus naturel d'admettre que le dessinateur ne connaissant pas la fleur qu'il voulait représenter en a créé un type de fantaisie, de même que la licorne, la panthère et nombre d'autres figures héraldiques sont des imitations d'animaux ou d'objets que l'on ne connaissait que par oui dire. Partout où le blason du moyen âge avait affaire à des choses vues il les traitait, à la vérité, d'une manière conventionnelle, mais suffisamment ressemblante à l'original pour qu'il pût être reconnu.

De ce qui précède nous nous permettrons de tirer les conclusions suivantes :

1° La fleur de lys a existé comme emblème royal longtemps avant la naissance du système héraldique.

2° Les rois de France ont pris pour armoiries non la fleur des champs, mais le fleuron qui figurait déjà sur leur sceptre et leur couronne, ce qui explique pourquoi il est d'or et non pas blanc.

3° La fleur de lys est dans sa forme une conception imaginaire. Dans son essence elle ne représente ni un fer de lance, ni le lotus, ni un iris, mais bien le lys dont parle la Bible et dont la variété la plus connue en Occident est le lys blanc des champs.

JEAN GRELLET.

Ex-libris de J.-L. de Loys

L'ex-libris que reproduit notre planche est assurément un des plus anciens, peut-être même le plus ancien du canton de Vaud. Il présente tous les caractères d'une planche de la seconde moitié du XVIIme siècle. Les lambrequins touffus et empreints d'une certaine lourdeur, la régularité absolument symétrique du dessin, le genre du cartouche, tout indique cette époque.

Ce qui frappe en premier lieu, ce sont les dimensions de l'ex-libris. Sa grandeur est peu commune, mais surtout sa hauteur semble plus développée, que ne le comporterait sa largeur. Ceci provient du fait assez rare assurément que l'ex-libris a été tiré sur deux plaques dont les marques sont parfaitement distinctes sur notre original. Primitivement l'ex-libris ne comportait que les armoiries au bas desquelles se trouve la signature du graveur G. Le Clerc, puis le propriétaire fit graver une seconde plaque avec la légende renfermée dans un cartouche et qui est également signée des initiales du même graveur G. L. C. Ce